



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
VILLE DE LOUISEVILLE

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville ;

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 9 mars 2026 à 19h00, qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur la demande d'usage conditionnel pour le dossier ci-dessous mentionné. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande d'usage conditionnel décrite ci-après. Les citoyens et citoyennes qui souhaitent assister à la diffusion en direct ou en différé peuvent également se rendre sur la page Facebook de la Ville de Louiseville accessible à l'adresse facebook.com/villedelouiseville. Conformément à la nouvelle politique établie par Facebook, les vidéos en direct seront automatiquement supprimés 30 jours suivants leur publication.

ADRESSE CIVIQUE : 221, Pie XII – Matricule : 4723-66-6547;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 408 841 du cadastre du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande d'usage conditionnel en vertu du règlement no. 492 afin d'autoriser le nombre maximal de logements par bâtiment, supérieur à celui actuellement permis par le règlement de zonage no. 622, article 5.3.2 et à la grille des usages pour la zone R28, pour le groupe 4.2 résidentiel, usage B.1 - Habitations bifamiliales isolées :

- Nombre maximal de logements par bâtiment autorisé : 1
- Nombre maximal de logements par bâtiment demandé : 2

Fait et signé à Louiseville
Ce 20^e jour du mois de février 2026

Maude-Andrée Pelletier
Greffière